

Procès-verbal
De la séance du CONSEIL MUNICIPAL
Du 06 mai 2026 à
19 heures 30 en Mairie
Séance n° 05

Le Maire certifie que :

- *La convocation a été faite le 30 avril 2026 et affichée le 30 avril 2026.*
- *La liste des délibérations a été affichée le 07 mai 2026.*
- *Le procès-verbal affiché le 29 juin 2026.*
- *Le nombre des membres en exercice est de : 15.*

L'an deux mil vingt-six, le six mai à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la commune de VUILLECIN s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Madame Laurence INVERNIZZI, Maire.

En présence des conseillers : Mesdames et Messieurs Laurence INVERNIZZI, Philippe LECLERC, Fabienne DUBESSET, Jacqueline BRULEBOIS, France NAVET, Marie-Colette CHABOD, Gilles MICHEL, Philippe LEGRAND, Lucie LORANG, Damien ROLET, Anne DELLA-LUNA et Nicolas RACLE.

- Absents excusés : Monsieur Philippe BARNAY, Madame Anne BECOULET et Monsieur Patrice PETITQUEUX.

Pouvoirs :

- Monsieur Philippe BARNAY donne pouvoir à Madame Laurence INVERNIZZI.
- Madame Anne BECOULET donne pouvoir à Monsieur Philippe LEGRAND.
- Monsieur Patrice PETITQUEUX donne pouvoir à Madame Jacqueline BRULEBOIS.

Secrétaire de séance : Monsieur Philippe LEGRAND.

Ordre du jour :

- Approbation du procès-verbal du 27 avril 2026 ;
 1. Communauté de Communes du Grand Pontarlier – Commissions intercommunales - Désignation des membres,
 2. Compte rendu : commissions communales,
 3. Décisions du Maire,
 4. Questions diverses.

Le Maire ouvre la séance. Conformément à l'article L 2121-15 du CGCT, le Conseil Municipal nomme Monsieur Philippe LEGRAND, secrétaire de séance.

Le Maire soumet ensuite au Conseil Municipal le procès-verbal du 27 avril 2026 au vote.

Le procès-verbal du 27 avril 2026 est approuvé à l'unanimité.

Séance n° 05 – Affaire n° 01

Présents : 12 Abstention : 0

Procurations : 3 Pour : 15

Suffrages exprimés : 15 Contre : 0

Dl 2026 séance n° 05 affaire 01

En vertu de l'article L2131-1 du CGCT,
le Maire certifie le caractère exécutoire
du présent acte, le

OBJET : Communauté de Communes du Grand Pontarlier – Commissions intercommunales - Désignation des membres

Vu le Code Général des collectivités Territoriales et notamment l'article L 2121-21 du CGCT,
Vu les commissions intercommunales créées au sein de la communauté de Communes du Grand Pontarlier (CCGP),

Le Maire expose que les commissions créées par la CCGP sont composées de membres représentants les communes (1 titulaire et 1 suppléant).

Le Maire entendu, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret,
- **DESIGNE** au sein des commissions intercommunales, les membres, représentants la commune, sont les suivants :

Commissions	Membres titulaires	Membres suppléants
« Aménagement du territoire et du développement économique »	BRULEBOIS Jacqueline	DUBESSET Fabienne
« Gestion des finances »	BECOULET Anne	BARNAY Philippe
« Développement durable/ environnement »	BARNAY Philippe	PETITQUEUX Patrice
« Gestion des Moyens Techniques et Opérationnels »	LECLERC Philippe	MICHEL Gilles
« Développement touristique et du château de joux »	LEGRAND Philippe	ROLET Damien
« Gestion en Ressources en Eau et Assainissement »	INVERNIZZI Laurence	LECLERC Philippe
« Gestion et Valorisation des Déchets »	DUBESSET Fabienne	RACLE Nicolas
« Action Sociale et Services à la Population »	DELLA-LUNA Anne	CHABOD Marie-Colette

Séance n°05 – Affaire n°02

Compte rendu : commissions communales

Néant

Séance n°05 – Affaire n°03

Décisions du Maire dans le cadre de ses délégations.

Néant

Séance n°05 – Affaire n°04

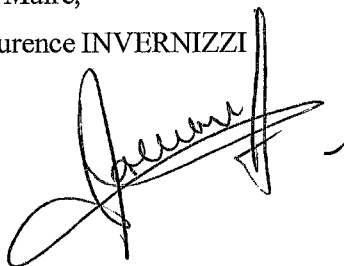
Questions diverses

- Suite au décapage de la parcelle située à côté de l'entreprise Terre Comtoise, la rue du Pont Rouge est très sale. Le Maire avait demandé que celle-ci soit nettoyée après l'acheminement des bennes de terre. Cette dernière n'était pas remise en état mercredi soir. Il est signalé également une vitesse excessive des engins agricoles circulant en agglomération. Rappel aux usagers, la rue de Pontarlier est sur une grande partie en zone 30.
- Mardi 05 mai 2026 : un bureau s'est tenu à la Communauté de Communes du Grand Pontarlier (CCGP) afin de déterminer la représentation des Maires dans les différentes instances (syndicats, établissements publics, etc.). Les représentants des communes à la CCGP doivent être nommés avant le 11 mai prochain, veille du Conseil communautaire pour la validation de toutes les représentations. Les premières commissions intercommunales auront lieu en juin.

La séance est levée à 20h00.

Le Maire,

Laurence INVERNIZZI



Le Secrétaire de séance,

Philippe LEGRAND


Séance n°05 – Conseil Municipal du 06/05/2026**Liste des délibérations et affaires traitées au cours de la séance :**

N°	Objet	Fait l'objet d'une délibération	Ne fait pas l'objet d'une délibération
1	Communauté de Communes du Grand Pontarlier – Commissions intercommunales - Désignation des membres	X	
2	Compte rendu : commissions communales		X
3	Décisions du Maire		X
4	Questions diverses		X